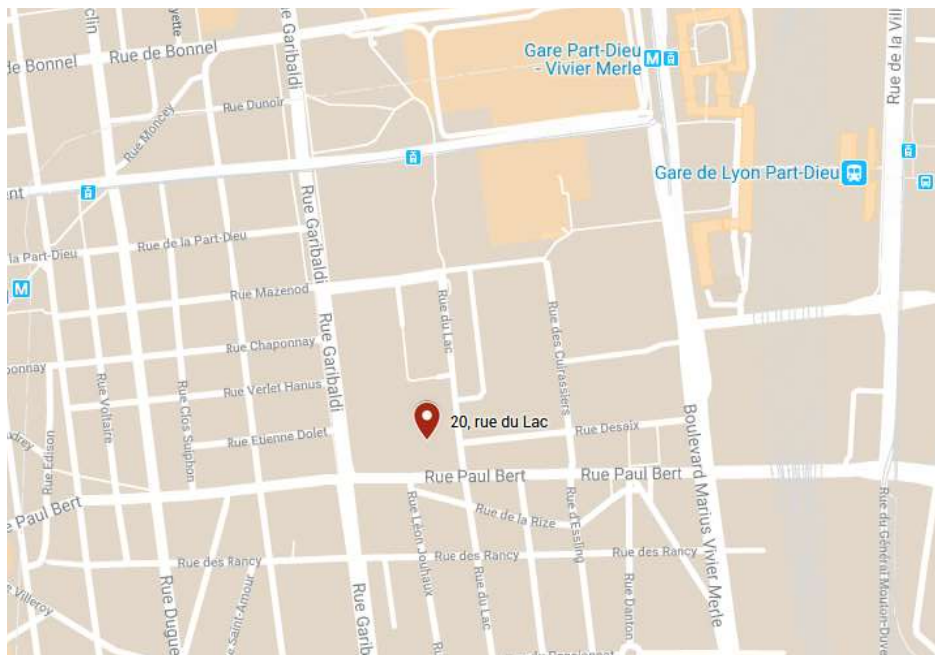


**Vendredi 23 novembre 2018**  
14h - 17h

Hôtel de la Métropole de Lyon  
20 rue du Lac  
69003 Lyon



## LES RENCONTRES PPRT D'AMARIS

Hôtel de la Métropole de Lyon  
20 rue du Lac - 69003 Lyon

**VENDREDI**  
**23 novembre 2018**  
14h - 17h



# Mise en oeuvre des PPRT

## Traitement des équipements publics

## LES RENCONTRES PPRT D'AMARIS

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :  
Clara MOREAU  
clara.moreau@amaris-villes.org  
Tél. 01 40 41 42 12  
AMARIS - 22 rue Joubert 75009 PARIS



avec le soutien  
> du ministère de la Transition  
écologique et solidaire  
> de la Banque des territoires

# Equipements Publics et PPRT

## Problématique

Stades, écoles, salles des fêtes, bâtiments techniques, aires d'accueil des gens du voyage, etc. : dans les périmètres PPRT, les équipements publics sont nombreux. Qu'ils soient situés dans les zones de mesures foncières ou dans les zones bleues, les collectivités doivent prendre des mesures pour protéger les populations et les salariés qui les fréquentent. En cas d'accident, si elles n'ont rien fait, leur responsabilité sera engagée.

Depuis 2015, la loi laisse le choix des mesures à entreprendre : mesures de protection, mesures de renforcement du bâti, mesures de réorganisation. Cependant, pour que les collectivités puissent se saisir de ce sujet, le cadre méthodologique, juridique et financier est à bâtir.

**Quelles mesures mettre en oeuvre ? Comment envisager la protection des usagers et des salariés ? Comment maintenir et financer la mise en protection de ces équipements ?**

## Le projet

Pour répondre à ces questions, AMARIS a lancé, en 2017, un projet sur le traitement des équipements publics situés dans les périmètres PPRT.

### En partenariat avec

- > **L'Etat** : Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- > **Des collectivités** : Métropole de Lyon, Métropole de Rouen, Salaise-sur-Sanne, La Rochelle
- > **Des experts** : CEREMA, Banque des territoires, cabinet Benabdessadok

### Objectifs

- > Bâtir un cadre méthodologique à partir de 8 études de cas
- > Produire un outil d'aide à la décision à destination des collectivités
- > Approfondir les dimensions technique, juridique et financière



## Programme de la restitution

13h30 - Accueil café

### 14h - Mots d'accueil

Par Yves Blein, président d'AMARIS, député du Rhône et Jean-Luc Da Passano, vice-président de la Métropole de Lyon

### 14h15 - Le projet et la méthode

Par AMARIS et le CEREMA

### 14h30 - Restitution sur les études de cas

- > Mairie de Feyzin > Espace culturel de Pierre-Bénite > STEP de Saint-Fons
- > Collège de Saint-Fons > Equipements de Salaise-sur-Sanne

### 15h30 - Premiers enseignements

- > Les recommandations techniques (CEREMA)
- > Les recommandations juridiques (Cabinet Benabdessadok)
- > Les recommandations financières (AMARIS)

### 16h45 Conclusion - Quelles pistes pour les territoires ?